

POLITIQUE DE PARTICIPATION CITOYENNE



TABLE DES MATIÈRES

MOT DE LA MAIRESSE	3
MOT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE COORDINATION	4
1. LA PARTICIPATION CITOYENNE AU COEUR DES PRIORITÉS	5
2. UNE DÉMARCHE PARTICIPATIVE POUR L'ÉLABORATION DE LA POLITIQUE	5
3. DES OBJECTIFS RASSEMBLEURS	6
4. UN CADRE DE RÉFÉRENCE — QUINZE PRINCIPES PHARES	6
5. NIVEAU D'ENGAGEMENT DES CITOYENS ET MÉCANISMES	8
6. CHAMPS D'APPLICATION VARIÉS	9
7. DÉMARCHE TYPE DE PARTICIPATION CITOYENNE	10
8. MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE	14

MOT DE LA MAIRESSE



Je suis fière de présider le conseil municipal qui a permis l'adoption de la première politique de participation citoyenne de la Ville de Saguenay.

Le premier devoir d'une ou d'un élu est de représenter sa population. C'est pourquoi il est impératif de rester connectés avec les gens et d'entendre ce qu'ils ont à nous dire tout au long du mandat qui nous est donné.

Pour une administration publique de l'ampleur de Saguenay, il importe de se donner les outils nécessaires pour faciliter cette conversation avec les citoyennes et les citoyens et s'assurer que leur participation vienne bonifier et enrichir notre travail, en nous informant sur leurs besoins réels et en nous faisant voir les choses autrement.

Je suis convaincue que de prendre le temps de discuter avec les gens, qui sont nos yeux et nos oreilles sur le terrain, nous permet d'économiser à long terme puisque cela nous amène à faire les bons choix dès le départ. C'est la culture que je souhaite voir s'ancre dans l'administration municipale de Saguenay et c'était mon engagement en campagne électorale.

Je remercie tous ceux et celles qui ont participé de près ou de loin à l'élaboration de cette politique. Je remercie plus particulièrement chaque personne qui a pris le temps de nous faire part de ses commentaires via la consultation publique, malgré les circonstances particulières qui nous ont été imposées par la situation liée à la pandémie de COVID-19.

Josée Néron,
Mairesse de Saguenay

MOT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE COORDINATION



Mon entrée en politique a été grandement motivée par le désir d'instaurer une plus grande participation citoyenne à la Ville de Saguenay, dans l'objectif d'améliorer notre vivre-ensemble.

L'adoption de cette politique est donc un moment symbolique pour moi. D'autant plus qu'elle représente l'aboutissement d'une longue période de réflexion, d'échanges, d'expériences plus ou moins bien réussies selon le cas, et de consultations auprès de nos employés, de parties prenantes et de la population en général.

Je tiens donc à prendre le temps de remercier toutes les personnes qui ont pris part à ce projet et qui nous ont alimentés de leurs commentaires et suggestions, ainsi que les expertes et experts qui nous ont accompagnés tout au long du processus.

Maintenant, je souhaite voir le conseil municipal et l'appareil administratif s'approprier la politique, la mettre en œuvre, la bonifier et surtout profiter des bienfaits que peut nous apporter une meilleure communication avec notre population. Ce n'est que le début d'une nouvelle ère où, nous l'espérons, les citoyennes et les citoyens de Saguenay sentiront de plus en plus qu'on les écoute et qu'on prend en considération leurs points de vue dans notre prise de décision.

J'invite la population à participer en grand nombre à nos futures activités d'information, de consultation et de participation. Soyez des acteurs engagés et agissez sur votre quotidien et celui de vos concitoyennes et concitoyens. N'hésitez pas à visiter régulièrement la plateforme batissons.saguenay.ca pour voir les consultations en cours.

Simon-Olivier Côté
Conseiller municipal | District #8

1 LA PARTICIPATION CITOYENNE AU COEUR DES PRIORITÉS

En se dotant d'une politique de participation citoyenne, la Ville de Saguenay souhaite formaliser son désir de travailler de façon inclusive, en étroite collaboration avec la communauté. Ce document public guidera les services municipaux dans l'élaboration et dans la mise en œuvre de processus de participation publique transparents qui concernent des enjeux municipaux d'intérêt public. Les citoyens auront ainsi un canal établi pour s'exprimer et être entendus sur les politiques, les règlements, les projets et les actions qui concernent leur milieu de vie.

L'essor d'une culture de participation publique par la sensibilisation et la formation continue des acteurs impliqués est un facteur de succès de la mise en œuvre de cette politique.

2 UNE DÉMARCHE PARTICIPATIVE POUR L'ÉLABORATION DE LA POLITIQUE

La Ville de Saguenay a mis à profit l'expertise citoyenne et l'expérience de ses employés pour l'élaboration de cette politique. Elle s'est également adjointe les services de la firme Transfert Environnement et Société pour l'accompagner au sein de sa démarche participative et pour la rédaction de la politique.

ÉTAPES DE LA DÉMARCHE DE CONSULTATION



1. Il est à noter que la séquence initialement prévue a été adaptée en raison de la situation sanitaire liée à la COVID-19. Ainsi, les activités de consultation en présentiel ont dû être transférées en ligne. La plateforme web batissons.saguenay.ca a donc été optimisée afin de poursuivre la démarche consultative avec les organismes locaux et les citoyens.

3 DES OBJECTIFS RASSEMBLEURS

La politique de participation citoyenne de la Ville de Saguenay vise à :

- Favoriser la participation active de la communauté au processus décisionnel;
- Instaurer une culture de participation citoyenne dans l'appareil administratif;
- Veiller à la prise en compte des réalités des communautés éloignées des lieux de pouvoir;
- Faciliter le dialogue entre la Ville et ses citoyens;
- Favoriser la diffusion de l'information;
- Améliorer les projets, les politiques et les règlements en fonction des attentes de la population;
- Encourager les gens à s'informer et à participer à la vie démocratique municipale.

4 UN CADRE DE RÉFÉRENCE — QUINZE PRINCIPES PHARES

Quinze principes phares guideront la Ville de Saguenay dans ses processus de participation citoyenne. Ce cadre de référence est issu de meilleures pratiques québécoises et internationales. Dans le tableau ci-dessous, les principes sont énoncés en ordre de priorisation, tel que défini par les participants de la démarche consultative.

PRINCIPES DE PARTICIPATION CITOYENNE	DESCRIPTION
1. Transparence	L'information est diffusée tout au long du processus. <ul style="list-style-type: none">• Information et documentation, résultats de la participation, décision et motifs.
2. Influence	Les participants peuvent réellement influencer le processus et la décision. <ul style="list-style-type: none">• Le processus consultatif a lieu en amont de la décision, au moment opportun.
3. Intégrité/crédibilité	Les interventions sont honnêtes et l'information est rigoureuse.
4. Indépendance	L'animation et la rédaction du rapport final sont effectuées par une personne neutre et crédible. <ul style="list-style-type: none">• Absence de conflits d'intérêts.
5. Reddition de comptes/rétroaction/imputabilité	La contribution des participants est documentée, les décisions sont publiques et expliquées et les modalités de suivi des décisions sont connues.
6. Accessibilité	Le processus est ouvert et l'information est accessible. Un soutien à la participation (technique, financier, intellectuel) est offert.

PRINCIPES DE PARTICIPATION CITOYENNE	DESCRIPTION
7. Clarté	Des définitions claires et communes ont été établies pour : <ul style="list-style-type: none"> • Le sujet de la consultation; • La forme du processus; • Les rôles et responsabilités de toutes les personnes impliquées, incluant celle qui prendra la décision finale.
8. Représentativité/diversité	Tous les intérêts, les points de vue et les caractéristiques démographiques et géographiques sont représentés dans un processus inclusif.
9. Information	L'information est rigoureuse, claire, complète, fiable et pertinente, tant sur le processus que sur le sujet de la participation. <ul style="list-style-type: none"> • Présence de personnes qualifiées, compétentes et habilitées à répondre aux questions.
10. Respect/équité	Tous les points de vue, les valeurs, les connaissances et les intérêts sont acceptés et respectés.
11. Engagement des décideurs	Les décideurs écoutent et prennent en compte les résultats du processus dans la décision.
12. Dialogue	Le processus permet la recherche collective de solutions consensuelles, permettant de concilier les différents intérêts. <ul style="list-style-type: none"> • Possibilité d'interaction entre les participants et les autres acteurs en présence, notamment les élus et les responsables.
13. Adaptation/flexibilité	Le mécanisme est adapté au contexte social, à la thématique et à l'ampleur du débat, tout comme les ressources humaines, techniques et financières. <ul style="list-style-type: none"> • Les participants ont les ressources et le temps nécessaires pour s'informer et préparer leur contribution.
14. Évaluation	La mise en œuvre du processus a été évaluée notamment par les personnes qui y ont participé.
15. Engagement des participants	Les parties prenantes participent de façon volontaire et contribuent de bonne foi, avec un esprit constructif.

5 NIVEAU D'ENGAGEMENT DES CITOYENS ET MÉCANISMES²

Les sujets qui seront soumis à un processus de participation citoyenne n'exigent pas toujours le même niveau d'implication des parties prenantes. Les processus et les mécanismes participatifs mis en place seront ajustés par la Ville de Saguenay selon le contexte et les besoins du sujet. Le tableau suivant présente les quatre niveaux d'implication possibles, ainsi que quelques exemples de mécanismes participatifs.

NIVEAUX D'IMPLICATION	DESCRIPTION/OBJECTIFS	MÉCANISMES ET CANAUX POSSIBLES
Information	Permet à la communauté d'obtenir des renseignements et des documents afin de comprendre les enjeux, le contexte et la pertinence du sujet soumis à la consultation.	<ul style="list-style-type: none"> • Médias traditionnels • Lettre, courriel, publipostage, affichage • Séance d'information • Conseil municipal par vidéoconférence • En ligne : médias sociaux, publicité, vidéo, etc.
Consultation	<p>Moyen permettant aux élus de comprendre le point de vue des citoyens et d'en tenir compte dans la prise de décision.</p> <p>Permet à la communauté de poser des questions, d'exprimer des préoccupations, des attentes et des opinions, ou de formuler des commentaires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sondage • Facebook en direct • Plateforme web • Audience publique de consultation • Appel de mémoires • Comité consultatif • Rencontre virtuelle • Groupe témoin (<i>focus group</i>) • Référendum
PARTICIPATION ACTIVE		
Implication	La communauté est impliquée directement dans les différentes étapes du processus d'élaboration d'un projet afin de tenir compte des différents points de vue et de les intégrer dans la prise de décision.	<ul style="list-style-type: none"> • Forum citoyen • Charrette³ • Jury citoyen⁴ • Marche exploratoire • Budget participatif • Plateforme web
Collaboration	Permet l'implication de la communauté afin de générer des idées nouvelles, de soulever des problèmes et de renforcer la capacité d'agir. Travail de collaboration avec la communauté.	<ul style="list-style-type: none"> • Outils collaboratifs en ligne • Groupe sur les médias sociaux • Café-rencontre • Table ronde • Atelier de cocréation, prototypage • Simulation, théâtre, jeu de rôle • Conseil de district • Commissions avec représentation citoyenne

2. Union des municipalités du Québec. Cadre de référence de la participation publique, www.umq.qc.ca

3. Selon le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la charrette consiste en « un atelier intensif réunissant pendant quelques jours un large éventail de personnes dans le but de mener à bien un processus de planification à long terme. », www.mamh.gouv.qc.ca

4. Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation mentionne que ce type de jury est « composé de citoyens choisis par tirage au sort [...] et qui n'ont donc pas d'expertise en la matière. Le but du jury citoyen est de donner à un groupe le pouvoir et la responsabilité de participer à un choix collectif [...] ». », www.mamh.gouv.qc.ca

MÉCANISMES EXISTANTS

Les dispositifs ci-dessous constituent des canaux existants pour les citoyens afin d'être informés, consultés ou impliqués sur des sujets divers.

- Les rencontres publiques du conseil municipal
- La plateforme web batissons.saguenay.ca
- Les conseillers municipaux
- Le Service des communications

Les éléments de la politique s'appliqueront aux mécanismes existants ainsi qu'à ceux qui seront développés.

ENGAGEMENTS DE LA VILLE

Dans le cadre de la présente Politique de participation citoyenne, et afin d'assurer un canal de participation constant, la Ville de Saguenay s'engage à maintenir une plateforme web de participation citoyenne en opération.

De plus, le conseil municipal mettra annuellement à la disposition des citoyens un budget participatif. Le montant disponible sera voté par le conseil municipal.

6 CHAMPS D'APPLICATION VARIÉS

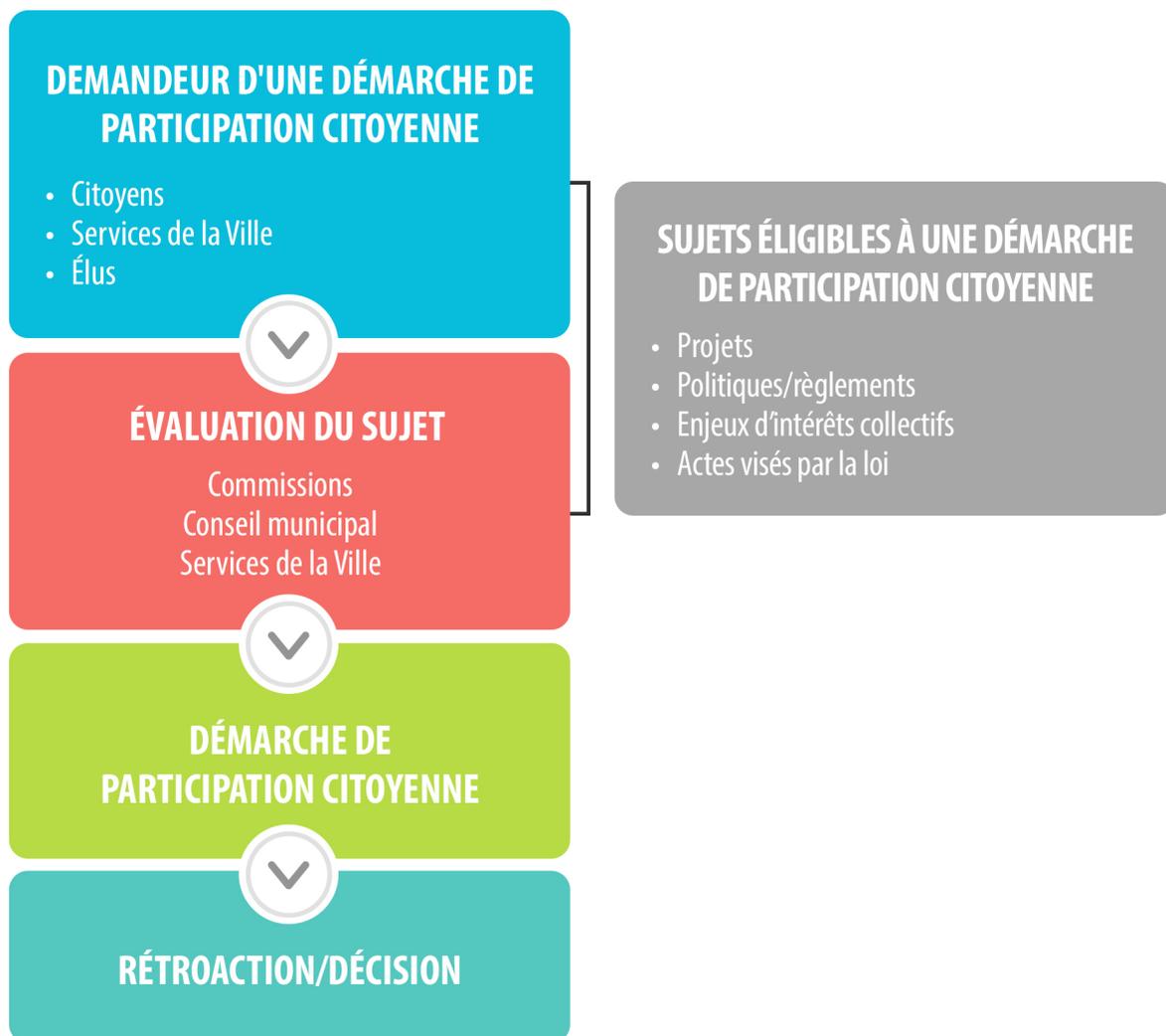
La Ville de Saguenay pourra soumettre à des démarches de participation citoyenne des projets, des politiques, des règlements ou tout autre sujet jugé pertinent par le conseil municipal. Les sujets de participation devront relever des thématiques suivantes :

SUJETS	EXEMPLES
La culture, les loisirs, les activités communautaires et les parcs	Politique de développement des arts et de la culture, politique du patrimoine, politique de développement social
Le développement économique local	Politique d'investissement, plan de développement économique
L'environnement, la salubrité, les nuisances et la sécurité	Plan de développement durable, plan de gestion des matières résiduelles, politique environnementale, politique de déneigement
Le transport	Plan stratégique de développement du transport en commun, développement de nouveaux circuits, plan de mobilité durable
La gestion et l'administration de la Ville	Politique de reconnaissance des organismes, budget participatif, plan triennal, grands projets, qualité des services et des infrastructures
Tout autre sujet jugé pertinent par le conseil municipal agissant selon ses compétences.	

7 DÉMARCHE TYPE DE PARTICIPATION CITOYENNE

L'évaluation de la pertinence de soumettre les sujets à une démarche de participation citoyenne doit être effectuée dès leur élaboration initiale de façon systématique et encadrée. D'ailleurs, dans tous les sommaires décisionnels, un espace à cocher « est-ce que ce sujet a fait l'objet d'un processus de consultation citoyenne? » sera prévu.

DÉMARCHE DE PARTICIPATION CITOYENNE



La liste suivante recense quelques questions clés servant à juger de la pertinence de soumettre un sujet à une démarche participative.

- Est-ce assujéti à une loi obligeant une démarche de participation citoyenne?
- Est-ce que le sujet a une incidence sur la qualité de vie des citoyens sur le plan social, environnemental ou économique?
- Est-ce que des citoyens sont concernés ou intéressés par le dossier ou le projet?
- Le sujet a-t-il soulevé beaucoup de demandes d'information?
- Est-ce qu'il est possible de modifier ou bonifier le dossier ou projet avec l'apport des citoyens?
- Est-ce que le sujet fait l'objet d'une demande officielle de consultation de la part de citoyens?

Étapes de mise en œuvre de la démarche

Afin de mettre en œuvre une démarche de participation citoyenne adéquate, la Ville de Saguenay devra procéder à certaines étapes, lesquelles s'appuient sur les meilleures pratiques de participation publique et les principes phares de la présente politique.

ÉTAPES	DESCRIPTION
1. Préparation	<p>Une préparation en amont de la démarche ainsi qu'une évaluation adéquate des paramètres de la consultation doivent être effectuées.</p> <ul style="list-style-type: none">• Déterminer les objectifs du processus;• Identifier les parties prenantes;• Établir une démarche;• Documenter le processus;• Établir un plan d'action et un échéancier.
2. Information et convocation	<p>L'information doit être diffusée dans un délai raisonnable. Un minimum de deux canaux de communication seront utilisés pour diffuser l'information durant la démarche, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none">• Site web de la Ville de Saguenay;• Réseaux sociaux;• Envois postaux ciblés;• Annonces dans les médias locaux;• Affichage dans le domaine public;• Bulletins d'information ou infolettres. <p>Un plan de communication doit également être élaboré pour assurer une bonne diffusion de l'information.</p>

ÉTAPES	DESCRIPTION
<p>3. Activités de consultation, de participation active, d'implication ou de collaboration</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Déterminer le niveau d'engagement nécessaire à l'objet de l'activité; • Définir le ou les mécanismes de participation les plus appropriés en s'appuyant sur les 15 principes phares; • Mettre en place des activités structurées; • Offrir un mécanisme de participation complémentaire non virtuel, pour les activités menées en ligne, lorsque possible; • Faire appel à un tiers neutre et à du personnel qualifié en techniques d'animation; • Informer les citoyens des développements de la démarche participative et des prochaines étapes. <p>Lorsqu'une participation citoyenne active est jugée nécessaire, la Ville de Saguenay s'engage à mettre minimalement en œuvre une activité participative avant la tenue d'une assemblée publique.</p> <p>L'animation de certaines démarches de participation citoyenne (hormis les assemblées publiques prévues à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme) peut être pilotée par des comités, des commissions ou des personnes externes. La présence d'experts est recommandée pour certains dossiers.</p>
<p>4. Rétroaction et évaluation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Production et dépôt d'un rapport de participation citoyenne au conseil municipal; • Mise en ligne du rapport sur le site web de la Ville de Saguenay; • Copie du rapport disponible dans un lieu municipal identifié (hôtel de ville, bureaux d'arrondissement, bibliothèques); • Rétroaction sur les requêtes et/ou les plaintes reçues à la Ville de Saguenay; • Rendre publics les motifs des décisions prises dans le cadre de la démarche de participation citoyenne.
<p>5. Diffusion de la décision</p>	<p>La Ville de Saguenay doit transmettre la décision issue de la démarche de participation citoyenne aux parties prenantes impliquées.</p>

8

MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

Cette section présente les étapes et les principaux intervenants qui sont impliqués dans la mise en œuvre de la Politique de participation citoyenne de la Ville de Saguenay. Afin de déployer les engagements et moyens que la Ville de Saguenay souhaite réaliser, il est nécessaire de prévoir une mise en œuvre graduelle par l'élaboration d'un plan. Le Service des affaires juridiques et du greffe sera responsable de l'application de la présente politique et aura pour premier mandat d'élaborer un plan de déploiement de la politique répondant aux objectifs du conseil municipal, tout en tenant compte des moyens financiers de la Ville.

Avant l'adoption de cette politique, l'organisation et la tenue des différentes consultations de la Ville étaient réparties dans plusieurs services municipaux, notamment le Service des affaires juridiques et du greffe, le Service des communications, le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, les conseils d'arrondissement, le conseil municipal, etc. Ces différents services devaient faire appel à des ressources externes pour mener à bien les différents projets de consultation. Dans l'objectif d'optimiser les ressources et afin d'assurer une standardisation et un meilleur service, un conseiller en participation citoyenne, qui relèvera du Service des affaires juridiques et du greffe, aura la responsabilité de la gestion et de l'organisation de toutes les formes de consultations publiques que doit tenir la Ville ou le conseil, au terme du processus d'application du plan de déploiement mentionné ci-dessus.

La structure nécessaire à cette optimisation et à la mise en place du plan de déploiement prendra la forme suivante :

Service des affaires juridiques et du greffe – Conseiller en participation citoyenne

- Accompagner les différents services municipaux et les élus dans l'évaluation, l'élaboration et la mise en œuvre des démarches participatives;
- Faire le lien avec les parties, lorsqu'une démarche indépendante est requise;
- S'assurer qu'un suivi des résultats est réalisé dans les délais prévus;
- Veiller à ce qu'une prise de notes détaillées des activités soit effectuée;
- Documenter les succès et les leçons apprises de la mise en application de la Politique de participation citoyenne et en assurer la mise à jour.

Dès le début du processus jusqu'à son évaluation.

Service des communications

- Soutenir la planification et la mise en œuvre des démarches participatives;
- Développer et mettre en œuvre un plan de communication en collaboration avec le service concerné;
- Produire des outils d'information et de communication efficaces, accessibles et adaptés aux besoins;
- Diffuser une information claire, neutre, compréhensible et exacte.

En amont du processus jusqu'à l'évaluation et la reddition de comptes.

Direction générale de la Ville

- S'engager auprès des directeurs concernés pour la coordination des démarches participatives;
- Fournir le soutien nécessaire au bon déroulement des démarches;
- Conseiller les élus, la direction du Service des communications et les fonctionnaires concernés par les démarches.

En amont du processus jusqu'à l'évaluation et la reddition de comptes.

Élus

- Mettre en place un mécanisme de participation citoyenne dans son district;
- Valider les mesures de participation citoyenne déterminées par les fonctionnaires municipaux;
- Identifier le ou les élus devant être présents, le cas échéant, aux démarches de participation citoyenne;
- Veiller à ce que les élus respectent les exigences de la présente politique;
- Prendre en considération les opinions et les idées formulées lors d'une démarche participative et veiller à ce qu'elles soient prises en compte;
- S'informer des résultats des différentes mesures d'une démarche participative en prenant connaissance du rapport remis au conseil municipal;
- Prendre une décision relative à l'acte soumis à la démarche participative.

Dès le début du processus jusqu'à son évaluation.

Fonctionnaires municipaux

- Valider la nécessité de tenir une démarche participative à la lumière des actes visés;
- Déterminer les mesures de participation citoyenne applicables en respect de la présente politique;
- Fournir le soutien et l'expertise nécessaires à la tenue et à l'animation des démarches participatives;
- Respecter les exigences de la présente politique.

Dès le début du processus jusqu'à son évaluation.

Participants

- S'engager dans une démarche de participation citoyenne en son nom ou en tant que représentant d'une organisation (associations, compagnies, groupes communautaires, commerçants, etc.) intéressée ou susceptible d'être touchée par le résultat d'une démarche participative, et ce, en respect de la présente politique.

Tout au long de la démarche participative.

Experts

Remplir le mandat qui leur est confié en toute impartialité, dans l'absence de tout conflit d'intérêts.

Intervention ponctuelle.

UNE POLITIQUE EN AMÉLIORATION CONTINUE

L'application d'une politique de participation citoyenne par la Ville de Saguenay doit faire l'objet d'une démarche d'évaluation à tous les deux ans afin d'assurer son utilité, d'évaluer les progrès accomplis et de déterminer les améliorations à apporter. Une reddition de comptes devra être déposée au conseil municipal annuellement par le Service des affaires juridiques et du greffe, suivant le premier anniversaire de sa création.



 ville.saguenay.ca | batissons.saguenay.ca
 info@ville.saguenay.qc.ca